

**M. Crosbie:** Quand j'ai posé ma question, je l'ai formulée avec soin. Elle se trouve à la page 1583 du hansard. J'ai demandé ce qui suit:

Lorsque le ministre de l'Emploi et de l'Immigration faisait remarquer samedi soir dernier, au sujet du chômage, que les Canadiens sont des enfants gâtés qui vivent bien au-dessus de leurs moyens et qu'ils ont besoin d'un bon coup de pied quelque part . . .

J'ai prétendu que le ministre avait déclaré que nous avions besoin d'un bon coup de pied quelque part. Je sais que le ministre pense bien que nous, de ce côté-ci de la Chambre, avons besoin d'un bon coup de pied quelque part, mais il semblerait qu'il ne l'a pas dit de tous les Canadiens. Il voulait dire que nous avons besoin d'être secoués, comme les Américains. Je suis d'accord.

Quelque erreur qui puisse s'être glissée dans ma question, elle est des plus minimes. Quoi qu'il en soit, le vice-premier ministre (M. MacEachen) m'a assuré que les déclarations qu'aurait faites le ministre de l'Emploi et de l'Immigration ne sont pas l'énoncé d'une politique qu'envisagerait le gouvernement. Autrement dit, il semble que c'était une aberration du ministre et non du gouvernement, même si le vice-premier ministre s'est montré d'accord en grande partie avec les déclarations et les propos du ministre de l'Emploi et de l'Immigration.

Le vice-premier ministre ajouta ensuite ceci, comme en fait foi le hansard à la page 1584:

Je voudrais d'autre part faire remarquer au député que les propos qu'il prête au ministre ne concernaient pas les chômeurs canadiens. Il s'agissait de remarques d'ordre général traduisant la manière dont le ministre perçoit le mode de vie des Canadiens, ce qui n'est en aucun cas une question de politique gouvernementale.

Le vice-premier ministre est donc tout aussi coupable de ce dont on m'accuse, si Votre Honneur m'en trouvait coupable; mais je plaide non coupable à cet égard.

Finalement, c'est samedi soir que l'honorable représentant a tenu ces propos qu'on lui prête, et que les journaux ont reproduits lundi. Le ministre n'est pas intervenu lundi à la Chambre . . .

**Une voix:** Il n'y était pas.

**M. Crosbie:** . . . pour se plaindre que les journaux avaient déformé ses propos. Il ne s'est pas présenté mardi non plus à la Chambre pour s'en plaindre. Je crois qu'il était dans sa circonscription. Il est sans doute important pour un député de se rendre dans sa circonscription, mais s'il s'estimait gravement lésé, il aurait dû être présent à la Chambre mardi pour rétablir les faits.

Le secrétaire parlementaire du ministre aurait d'ailleurs pu rétablir les faits, tout comme le vice-premier ministre, mais ils ne l'ont pas fait. Ce dernier a endossé les propos du ministre en se disant d'accord avec lui, sans déplorer qu'on ait mal cité les propos du ministre.

Bien que je sois tout disposé à me soumettre à la décision de Votre Honneur, si vous ne deviez pas me donner raison—et j'ai le plus grand respect pour la présidence et ses décisions—je n'en soutiens pas moins que c'est moi qui suis l'offensé.

**M. l'Orateur:** Avant d'écouter les propos du député de Westmount (M. Drury), il me semble nécessaire de mettre les choses au point à propos d'un terme que le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) a employé dans son discours. Il a parlé d'une déclaration du ministre et immédiatement après, il

*Privilège—M. Cullen*

a dit, si je ne m'abuse—c'est qu'il parlait vite: «I thought to myself that the pig . . .»

**M. Crosbie:** «Has nothing left but a squeak».

**M. l'Orateur:** J'ignore s'il s'agissait là d'une simple expression pour le député, mais quant à moi, j'ai tout de suite pensé qu'il traitait le ministre de cochon.

**M. Alexander:** Oh non, monsieur. Nous ne ferions jamais cela.

**M. l'Orateur:** C'est l'impression que les propos du député m'ont laissée, mais je ne pense pas qu'il ait dit cela intentionnellement.

**Une voix:** Qu'il retire ses paroles.

**M. l'Orateur:** C'est très important sur le plan du décorum. Je crois en toute honnêteté que le député de Saint-Jean-Ouest essayait tout simplement de glisser une expression dans ses propos et qu'il n'en avait pas au ministre. Je pense toutefois qu'il serait préférable que le député nous le confirme lui-même.

**M. Crosbie:** Oui, monsieur l'Orateur. Pour dire que les Canadiens vivent largement au-dessus de leurs moyens, le ministre a employé une expression anglaise contenant le mot «hog»; j'ai donc employé parallèlement le terme «pig» pour désigner les pauvres Canadiens . . . ;

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Crosbie:** . . . j'ai donc dit: the pig has nothing left but a squeak. Je ne parlais pas du ministre.

**L'hon. C. M. Drury (Westmount):** Monsieur l'Orateur . . .

**M. Nystrom:** Mettez votre grain là-dedans, Bud!

**M. Drury:** . . . j'aimerais dire quelques mots au sujet de l'intervention du député de Saskatoon-Biggar (M. Hnatyshyn). Je m'oppose à deux des choses qu'il a dites. Votre Honneur en a déjà dit quelques mots en parlant des précédents, mais à mon avis, la question est encore plus fondamentale que cela. Les délibérations de la Chambre se fondent sur la confiance.

**Une voix:** Ha!

**M. Drury:** C'est vrai, quoi qu'on dise. Certains ne semblent pas le comprendre. La Chambre ne peut se passer de cette confiance et quand le député de Saskatoon-Biggar laisse entendre, d'abord qu'il ne suffit pas de lire une transcription et, ensuite, que si le ministre veut qu'on le croit, ce qui sous-entend s'il veut que le député de Saskatoon-Biggar et son parti le croient, il n'a qu'à déposer un enregistrement, cela démontre un manque de confiance et, selon moi, l'une des règles fondamentales de la Chambre veut que quand un député dit quelque chose à la Chambre, on le croit. Si nous faisons fi de cette règle, le Parlement ne peut pas fonctionner.

Le député de Saskatoon-Biggar est aussi allé à l'encontre, volontairement ou non, d'un deuxième principe fondamental, soit qu'il ne faut pas mettre en doute les motifs des autres députés. Le député a laissé entendre que le travail antérieur du ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Cullen) avait poussé le député à croire que le ministre était un dur et que c'est pour cela qu'il a fait de telles déclarations. Cela équivalait à mettre les motifs du ministre en doute. Au lieu d'examiner la véracité ou la fausseté de ce qui a été dit, le député a essayé d'attaquer les motifs et la crédibilité du ministre.